

# Enquêter sur l'homosexualité et les violences sexuelles en détention

Gwenola Ricordeau

DANS **DÉVIANCE ET SOCIÉTÉ** 2004/2 Vol. 28, PAGES 233 À 253  
ÉDITIONS MÉDECINE & HYGIÈNE

ISSN 0378-7931  
DOI 10.3917/ds.282.0233

Article disponible en ligne à l'adresse  
<https://shs.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2004-2-page-233?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



---

#### Distribution électronique Cairn.info pour Médecine & Hygiène.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

## NOTE DE RECHERCHE

# ENQUÊTER SUR L'HOMOSEXUALITÉ ET LES VIOLENCES SEXUELLES EN DÉTENTION

Gwénola Ricordeau\*

*À partir d'entretiens réalisés avec des détenu(e)s sur les relations affectives et la sexualité, l'auteur propose d'analyser autant les difficultés méthodologiques d'une telle recherche, que les premiers résultats obtenus (en termes de représentations et d'expériences vécues). L'homosexualité et les violences sexuelles restent taboues en prison, alors même que la sexualité devient dicible. Mais comment, en tant que sociologue, en parler ? Comment analyser ce qui est caché, honteux et douloureux ?*

MOTS-CLÉS: PRISON – SEXUALITÉ – HOMOSEXUALITÉ – VIOL

Les travaux, en France, sur la sexualité des personnes détenues sont rares : depuis le travail unique (par son caractère personnel et exploratoire) de Lesage de la Haye (1978), il n'y a guère que l'équipe de Welzer-Lang *et al.* (1996) ou Cardon (1999) pour avoir étudié la question d'un point de vue sociologique<sup>1</sup>. Ainsi, Le Caisne, auteur d'une ethnographie très complète d'un établissement pénitentiaire au terme d'une présence de deux ans sur le terrain, reconnaît ne pas avoir eu accès à la question de la sexualité (2000, 356).

Notre travail<sup>2</sup> se base sur 86 entretiens menés avec des détenu(e)s de cinq établissements pénitentiaires français : centre de détention de Bapaume (hommes et femmes), maison d'arrêt de Pau (hommes, femmes, hommes mineurs), centrale de Clairvaux (hommes), maison d'arrêt des Baumettes (hommes) et centre de détention de Caen (hommes). Le choix des établissements retenus pour l'enquête a permis, par leur diversité (de statut, de régime, de taille, de localisation, etc.), de rencontrer des profils de détenu(e)s très variés.

Ces entretiens individuels (à l'exception d'un seul, réalisé avec un couple de détenus), d'une durée moyenne de deux heures, de type semi-directif, portaient sur les thèmes de la famille, de l'intimité et de la sexualité. Nous n'explorons ici qu'une partie des résultats obtenus et qui concernent l'homosexualité et les agressions (en détention) à caractère sexuel. Ces sujets ont retenu particulièrement notre attention, car nous avons obtenu, contre toute attente, des témoignages nombreux et riches. Or ces deux thèmes peuvent très bien s'analyser dans le contexte d'une forte homophobie, élément constitutif d'une « culture carcérale ».

Il faut situer cette problématique dans le contexte propre aux prisons françaises : la sexualité, malgré la mise à disposition des détenu(e)s de préservatifs depuis 1987, demeure interdite. Le système français est particulièrement répressif si on le compare à ceux de ses

\* Université Paris-IV Sorbonne.

<sup>1</sup> Les travaux de M. Herzog-Evans (1990) ont permis un éclairage juridique de la question.

<sup>2</sup> Mes remerciements vont au GIP Droit et Justice, la CNAF et la MIR(e) pour leur financement de cette recherche, à Fanny Bugnon, qui a mené avec moi ces entretiens, et surtout à tous ceux et celles qui ont permis, par leurs témoignages, ce travail.

voisins européens (Herzog-Evans, 2000). Il n'existe pas de « parloir intime » (ou « parloir sexuel ») en France pour le moment, mais leur expérimentation devrait débuter à l'automne 2003. Les rapports sexuels – hétérosexuels – au parloir sont donc parfois tolérés, mais restent illicites (car passibles de la qualification « d'exhibition sexuelle ») et souvent sanctionnés (par une suspension du permis de visite).

## Réflexions sur les difficultés pratiques et sur quelques stratégies pour les contourner

Quelques précisions sur la méthodologie de l'enquête sont nécessaires. Les entretiens qui ont été réalisés étaient anonymes et le dossier pénal de la personne n'était pas consulté. Un temps conséquent était accordé à l'information sur l'enquête et à son devenir, afin de contrer la défiance, naturelle et légitime, que beaucoup de détenu(e)s peuvent avoir à l'égard des chercheurs et des journalistes, souvent confondus. Privilégiant donc une relation de confiance plutôt que la recherche d'une « vérité » sur la personne (ce que la justice se charge de faire), les entretiens n'étaient pas enregistrés.

Les détenu(e)s ont d'abord été sollicité(e)s par voie d'affichage. La plupart des volontaires se sont manifesté(e)s lors de rencontres informelles avec les détenu(e)s, dans des couloirs ou dans des lieux d'activité, des cours de promenade, etc. Mais nous avons également été aidés par le bouche-à-oreille, et par certain(e)s détenu(e)s qui se sont investi(e)s dans notre recherche et nous ont indiqué des détenu(e)s, dont le témoignage pouvait nous être particulièrement profitable. Accessoirement, il est arrivé que certain(e)s détenu(e)s nous soient « envoyé(e)s » par des surveillant(e)s ou des assistantes sociales. Cette dernière modalité de rencontre était évidemment plus problématique, cachant souvent mal la volonté de transformer notre présence en dérivatif occupationnel ou soupe à certains comportements contestataires.

Mais réaliser des entretiens en prison, qui plus est sur les relations affectives et l'intimité, n'est pas sans poser de multiples problèmes, surtout lorsque les enquêtrices sont deux jeunes femmes.

### De la confiance de l'interviewé à la question de la sincérité

Les choix méthodologiques effectués nécessitaient l'instauration d'une réelle confiance entre interviewé et interviewer. Pourtant, le chercheur est confronté à la méfiance de ceux qui voient en lui celui qui « exproprie les victimes de leur souffrance ». Cela rejoint l'idée que « certaines réalités ne pouvaient être comprises que par ceux et celles qui les avaient vécues ». Alors, sans doute que la première équation que l'on peut esquisser est celle qui lie l'assurance de l'un à la confiance de l'autre, même si cela implique des stratégies de vérification de la sincérité.

Il s'agit donc de montrer que l'on « sait de quoi on parle », notamment par l'utilisation du vocabulaire adéquat. Le recours à des expressions, telles que « parloir blanc » ou « parloir fantôme »<sup>3</sup>, mettent le doigt sur une réalité qui blesse l'amour-propre. De la même façon, aborder certains thèmes, comme les rapports sexuels au parloir, en montrant que l'on n'ignore pas « comment cela se passe », interdit aux interviewé(e)s d'escamoter certaines réalités qu'ils/elles préféreraient ne pas dévoiler au néophyte du milieu carcéral.

<sup>3</sup> Ces expériences désignent le fait que la personne qui doit venir visiter un(e) détenu(e) ne se présente pas.

Mais ce rappel à la réalité a aussi quelque fois provoqué des malaises, manifestés notamment par des crises de rire, car surgissait brutalement ce que la personne interrogée souhaitait justement dissimuler. Par exemple, l'évocation des «doublettes»<sup>4</sup> dans un centre de détention a troublé un détenu qui niait l'existence de couples homosexuels en prison, et à plus forte raison de pratiques homosexuelles.

Il ressort des entretiens que notre statut de femme a très probablement facilité l'établissement de relations confiantes. Beaucoup de détenu(e)s nous ont confié qu'il leur aurait été plus difficile d'évoquer avec des hommes des sujets comme les rapports sexuels, les relations conjugales ou l'homosexualité. Un extrait parmi d'autres :

*Je vous ai parlé parce que vous êtes des femmes... sinon... à un homme, j'aurais pas parlé de ma copine, ni des pédés par exemple ! On sait jamais si c'en était un !*

Les détenu(e)s se sont souvent montré(e)s «étonné(e)s» et «touché(e)s» de l'attention, du fait de notre simple écoute, qu'on leur portait, car beaucoup considéraient leur vie comme étant, au mieux «sans intérêt», au pire «pas écoutable». Cela s'est notamment manifesté par une reconnaissance exprimée dans les lettres reçues par la suite et des relations épistolaires qui se sont établies depuis lors. Il faut également noter que l'immédiateté de la confiance était souvent telle que nous avons été régulièrement sollicitées, étant le seul regard féminin et extérieur, pour donner notre avis sur des sujets divers : les rapports de couple («Faut-il garder les lettres ou les jeter?»), les rencontres («Mettre une petite annonce ou pas?»), l'apparence physique («Comment trouvez-vous mon parfum?», «Je fais quel âge?»), etc.

Il ne faut pas minimiser l'impact émotionnel d'un tel entretien pour les détenu(e)s. On a vu beaucoup de larmes, et pas uniquement chez les femmes. Certain(e)s ont saisi l'occasion de cet entretien pour en faire l'ultime répétition de leur procès à venir, afin d'éprouver devant un nouveau public leurs arguments. Ceux-là prévoyaient notre rencontre à l'avance, arrivant soigné(e)s au rendez-vous (et le faisant remarquer: «je me suis remaquillée avant de venir vous voir», «je me suis rasé exprès car je venais parler avec vous»). Mais une grande partie des détenu(e)s ont vécu l'entretien comme une thérapie – puisque ne faisant pas obligatoirement la différence entre la psychologie et la sociologie malgré nos avertissements –, un moyen de «faire le point». C'était, par exemple, le cas de cette détenue, revue quelques heures après l'entretien :

*J'ai pris des cachets ce midi... après vous avoir vu. L'entretien m'a perturbée, on a évoqué des questions qui m'ont émue. Ça fait comme chez le psychologue, ça fait aussi du bien, on fait le point dans sa tête.*

Malgré ces indices de l'instauration de réelles relations de confiance, il nous fallait toutefois appréhender le niveau de sincérité atteint. L'une des stratégies consistait à poser des questions cognitives, du type : «avez-vous déjà rencontré des couples homosexuels en détention?» Nous avons également fréquemment mis les personnes en situation : «accepteriez-vous un homosexuel/un «pointeur» dans votre cellule?», «Quelle serait votre attitude si votre femme, incarcérée elle aussi, vous annonçait qu'elle a une relation homosexuelle?» Enfin, pour tester le niveau d'indicibilité de certains sujets, nous posions le

<sup>4</sup> Terme désignant une cellule où sont placé(e)s deux détenu(e)s. On parle de «triplette» lorsqu'ils/elles sont trois.

type de question suivant : « si vous étiez homosexuel/si vous aviez été violé, etc., est-ce que vous nous en parleriez ? » ou « est-ce que vous pensez qu'ici, des personnes nous diront qu'elles sont homosexuelles ?/qu'elles ont été violées ? » Les réponses indiquaient alors le niveau de censure de la problématique ainsi testée. Cette stratégie pouvait également induire des comportements inverses, dans le sens où chaque interviewé se considérait comme le seul « interviewé valable », nous assurait que « ça, les autres [nous] le diront pas... ».

Finalement, les mensonges ont dû être assez marginaux, car nous disposions de moyens informels de vérifier une certaine cohérence des propos. Restant plusieurs jours dans l'établissement, nous voyons les personnes qui se fréquentent, les témoignages peuvent se recouper, certain(e)s surveillant(e)s ou assistantes sociales livrent spontanément des commentaires... En bref, tout un faisceau d'indices permettant de juger du niveau de sincérité du témoignage.

### **Des délits des détenu(e)s aux peines de l'interviewer**

Nous avions donc choisi de ne pas connaître les raisons de l'incarcération des personnes rencontrées, y compris a posteriori, et donc de ne pas consulter les dossiers pénaux. C'est évidemment prendre le risque de poser une question maladroite, car si on pense souvent au risque de déstabiliser la personne interrogée, il ne faut pas minimiser celui que prend le sociologue dans la situation d'entretien...

Tout d'abord parce qu'en prison, beaucoup de personnes sont dans des situations – objectivement – désespérées : exclusion sociale (auteurs de crimes odieux), éloignement (les étrangers, les insulaires : Corse, Antillais, etc.), très longues peines (ceux qui ne sont jamais sortis ou ceux qui n'ont plus l'espoir de sortir), les malades, notamment du sida, les « doubles peines ». La prison est un concentré de misères, et donc à une question qui semblerait anodine, une réalité très dure peut brutalement apparaître.

Le problème de l'acte, et surtout du discours qui l'entoure, peut être plus encore déstabilisant pour l'interviewer. Deux attitudes opposées, et souvent rencontrées, sont très gênantes : d'un côté, le déni de l'acte ou de sa gravité, de l'autre, la reproduction d'un discours attendu sur des « prises de conscience » (grâce à l'incarcération). Il est bien évidemment difficile de mener un entretien lorsque la personne cherche une caution morale à des crimes odieux :

*Pour un coup de quéquette, je me retrouve 6 ans de ma vie en prison, ça m'a un peu révolté ! Vous ne trouvez pas ça un peu beaucoup ? (J.-M., 43 ans, multirécidiviste, condamné à 8 ans de prison. Centre de détention de Bapaume).*

*C'est du pétage de plombs... maintenant, tu mets le doigt où il faut pas, et tu te retrouves en prison... Tu mets le thermomètre dans le cul, et hop ! Y en a ici qui disent : « c'est plus le doigt que je vais mettre dedans... ». Non, mais c'est vrai, maintenant, même le doigt, c'est un viol ! Faut pas déconner ! (T., 47 ans, multirécidiviste, condamné à 10 ans. Centre de détention de Caen).*

Mais les discours de certaines personnes incarcérées pour pédophilie, viols, etc. pouvaient être parfois tout aussi troublants car tels qu'on pourrait avoir « envie de les entendre ». Ainsi, une personne condamnée pour délit ou crime à caractère sexuel et qui analyse parfaitement son parcours – notamment criminel –, suscite paradoxalement, le doute sur sa sincérité. On peut en effet se demander dans quelle mesure l'emploi parfois excessif de termes psychologiques, les explications rationnelles de passages à l'acte, etc.

ne constituent pas dans certains cas une récitation habile des discours savants (expertises psychologiques sur leur propre cas notamment). Encore une fois, notre enquête ne portait pas sur le crime ou le délit, et c'est incidemment que l'entretien abordait ce sujet. Il n'en restait pas moins un réel trouble, une impression qu'on avait voulu nous faire adhérer à une mise en scène du repentir et de la maturation.

En fait, cela renvoie à un problème plus général : le milieu carcéral peut renforcer la propension des individus à tenir des propos convenus. Il est en effet classique de constater que les membres des classes populaires ont tendance, en situation d'enquête, à sélectionner ce qui leur paraît le plus conforme à l'image qu'ils se font de la culture dominante (Labov, 1978).

Dernière difficulté, et pas des moindres, c'est celle liée à notre statut de femme. Confrontées à des hommes condamnés pour moeurs, nous avons dû canaliser certains débordements de personnes nous posant délibérément des questions embarrassantes. Plus souvent, ces personnes ont essayé de nous mettre «en situation» : «et vous, si aviez eu des rapports sexuels avec votre père, vous l'auriez dénoncé à la police?». Mais l'ordinaire, et ce n'était pas le moins pénible, était d'entendre constamment des propos très misogynes, qui semblaient d'ailleurs être proférés dans une totale indifférence à notre présence.

Et puis, il faut reconnaître qu'en prison, le sociologue est mis à dure école ; ailleurs, le «regard extérieur» peut être sollicité, toléré ou ignoré, alors qu'en détention, on est bien minutieusement examiné à son insu par de vrai(e)s professionnel(le)s de l'observation : les détenu(e)s. La moindre information personnelle donnée à l'un, et un autre cherchera à la vérifier et la compléter...

### **Etre sociologue en prison, une gageure**

Au-delà des difficultés administratives et pratiques qu'implique une recherche en détention, il y a celles que suppose le travail dans un lieu fermé avec des personnes vivant en permanence ensemble, avec ce que cela induit de ragots, de tensions infimes, d'exagérations d'un geste insignifiant ou d'une parole futile...

On a noté, dans tous les établissements où nous avons réalisé les entretiens, la volonté de certains détenus de monopoliser l'enquête. On pourrait synthétiser l'enjeu ainsi : «voyous contre pointeurs». Alors même que nous recevions autant les uns que les autres et que nous nous efforçons de ne pas froisser les susceptibilités des uns et des autres, les «voyous» nous reprochaient régulièrement de recevoir trop de «pointeurs» (et vice versa), se qualifiant mutuellement de «mythos» [mythomanes]. Cela s'est traduit par des comportements visant à dénigrer l'intérêt d'entretiens effectués. Régulièrement, nous avions à gérer la nervosité et la déception (surtout des «pointeurs»), voire la vraie fâcherie (plutôt de certains «voyous») nous ayant vu, pour des raisons pratiques et souvent indépendantes de notre volonté, recevoir avant eux un «baltringue» [idiot]. D'où quelques débuts d'entretiens où il fallait prioritairement restaurer la confiance de la personne, qui se sentait, injustement, trahie avant même d'avoir commencé l'entretien...

Mais il n'y avait pas que tel ou tel groupe de détenu(e)s à vouloir nous accaparer, car il est arrivé que les directions agissent de la même façon, en voulant nous placer en porte-à-faux vis-à-vis des détenu(e)s, sous couvert de nous aider à être plus objectives dans notre travail. Ainsi, en nous proposant, par exemple, d'observer, à l'insu des détenus et de leurs proches, les parloirs, pour y constater «les difficultés de travail des surveillants», ou de porter – «une journée, pour voir» – l'uniforme, ou enfin de visiter une cellule dégradée par un détenu placé au quartier disciplinaire – juste avant que nous ne le rencontrions –, on ressentait la volonté de l'Administration qu'on ne lui échappe pas au profit des détenu(e)s.

Autre difficulté, la posture d'écoute place le sociologue automatiquement en réceptacle idéal des paroles revendicatives, des plaintes, voire des délires mythomaniaques, mais plus souvent de conflits inter-individuels (de vrais antagonismes aux simples jalouses). Ce qui a pu parfois aboutir à la tentation de certains de transformer nos entretiens en réquisitoire contre l'Administration, avec, paradoxalement, la bénédiction de celle-ci. Ainsi, dans un établissement, dont l'atmosphère particulièrement tendue nous laissait présager la mutinerie qui a éclaté quelques jours après notre départ, la possibilité d'utiliser notre présence comme un exutoire pour les détenus a été immédiatement comprise par la direction, qui a donc essayé de nous placer à plusieurs reprises et malgré nos refus fermes, dans une position d'intermédiaire (pour ne pas dire de « balance ») entre détenus et surveillants.

Mais il nous fallait également gérer les commérages en tous genres sous lesquels nous submergeaient nos interlocuteurs. Ainsi, il est arrivé que « X trouve que Y va trop souvent dans la cellule de Z » et qu'on reçoive les trois protagonistes, les uns après les autres, chacun avec sa version des faits et des demandes pressantes pour connaître les versions des autres...

Nous avons retrouvé, du fait de nos choix méthodologiques, beaucoup des observations faites par Le Caisne (2000, 41-75), même si nous ne sommes restées qu'une semaine dans chaque établissement pénitentiaire. Mais il y avait d'ores et déjà le temps pour des enjeux de pouvoir entre détenu(e)s et surveillant(e)s, et de confiance entre nous et les détenu(e)s.

## **Homosexualité masculine et féminine, des enjeux différents**

Le contraste notoire qui existe entre le rapport à l'homosexualité chez les hommes et chez les femmes détenus n'est pas insignifiant. Vécue sans gêne, rarement blâmée, l'homosexualité dans les prisons de femmes n'apparaît pas comme un problème, ni pour les surveillantes, ni pour les détenues... hormis celles chez qui la découverte de leur homosexualité suscite beaucoup d'anxiété. Rien de comparable chez les hommes, où l'homosexualité masculine reste dénigrée et taboue. Comme l'ont montré des travaux sur la construction des genres, par exemple celui de Falconnet et Lefaucher (1975, 95-99), l'homosexualité est vécue par les hommes, en prison autant qu'à l'extérieur, comme une remise en cause de leur virilité, contrairement aux femmes, où l'hétérosexualité n'est pas nécessaire à la reconnaissance de la féminité.

### **L'homosexualité féminine : indifférence des uns, fantasme des autres**

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Robert Boucard (1930, 197 et 206) décrivait déjà des « mariages » entre filles. Depuis, l'homosexualité entre femmes détenues a été évoquée dans de nombreux récits d'ex-détenues, tels ceux d'Albertine Sarrazin (1965, 64), certaines racontant même leurs propres expériences (Saubin, 1991, 221). Du fait de leur moindre représentation parmi la population pénale – moins de 4% –, les femmes détenues font beaucoup moins l'objet de recherches sociologiques, et leur sexualité est encore plus inexplorée que celle des hommes. Ainsi, le récent travail de Rostaing (1997, 276-277), relativement exhaustif sur la question des femmes en détention, n'évoque que rapidement la question de l'homosexualité.

En relisant Ehrel et Leguay (1977, 125-149), auteurs de la recherche la plus complète sur les femmes détenues pendant les années 1970, on mesure la distance qui nous sépare d'une époque où l'on faisait encore la chasse aux « garçonnes » (d'où le fameux « groupe G »,

regroupant les femmes se prostituant et celles qu'on soupçonnait d'être homosexuelles, à Fleury-Mérogis, qui fut transformé en 1974 en « groupe S », pour la Sécurité, montrant le changement des préoccupations de l'Administration pénitentiaire).

Dans les quartiers de femmes où nous nous sommes rendues, l'homosexualité féminine ne suscite guère que de l'indifférence, mis à part les inévitables commérages qu'éveillent la formation des couples, les disputes et les ruptures, et tous les secrets inhérents aux groupes restreints. L'existence de couples (matérialisés pour certains par la vie en « doublette ») ne pose de problème, ni aux codétenues, ni aux surveillantes et à l'Administration. Certains couples évoquent leur projet de se « pacser », lorsque l'une des partenaires sera libérée, car le PACS<sup>5</sup> entre personnes détenues semble très compliqué à organiser pour l'Administration pénitentiaire puisqu'il n'a pas été formellement prévu, même s'il est légalement possible. Certaines symbolisent leur union par l'échange de bagues de fiançailles.

Nous n'avons jamais rencontré chez les femmes de réactions réellement négatives ou agressives à l'évocation de l'homosexualité féminine ; le seul avis divergeant des autres a été de la part d'une jeune « voyageuse » une vraie surprise :

*Les femmes homosexuelles ? J'ai entendu qu'y en a deux ici, mais j'y crois pas, ça ne va pas ensemble. J'ai jamais vu ça. Mais les hommes aussi, alors ça doit exister chez les femmes... Je voudrais le voir de mes yeux pour le croire. Juste qu'elles s'embrassent, pas plus, comme ça je le croirais ! Mais je comprends pas, ça sert à rien, ça peut pas faire de bébé. Si j'en voyais, je serais étonnée, j'trouverais ça bizarre. Je mangerais plus dans sa main, mais j'lui parlerais quand même (J., 28 ans, primaire, incarcérée en préventive depuis 1 an. Célibataire. Maison d'arrêt de Pau).*

Les femmes rencontrées ayant une relation homosexuelle en prison la vivent très diversement. À part celles qui se considéraient comme homosexuelles avant d'être incarcérées, elles peuvent envisager leur nouvelle expérience de deux façons : il peut s'agir soit du début d'une relation amoureuse et d'une nouvelle sexualité, soit d'une homosexualité de circonstance (avec un retour envisagé à l'hétérosexualité à la sortie – notamment lorsque le compagnon vient régulièrement au parloir, avec éventuellement les enfants du couple) :

*Ici, j'ai vécu avec une femme pendant deux ans et demi. Ça m'a aidé à supporter l'incarcération. Au début, c'était une relation cachée. Pour moi, c'est un péché, ça se faisait pas. Quand je suis tombée dans ce délire, je me suis dit : « Oulala ! Mon Dieu ! » Et puis, j'en ai parlé à un psy, qui m'a dit que c'était normal à cause de la prison, qu'on manque de câlins... Après, je vivais mieux [hésitation] mon homosexualité, mais dehors, je veux retourner avec mon mari.*

*Mon amie vient toujours me voir, tous les 15 jours, même si elle est avec un homme. Il est au courant. Elle vient avec lui. Mon mari aussi le sait. Il a été choqué, il a eu du mal à comprendre. Je lui ai expliqué : « elle te remplace, elle me prend dans ses bras. » Ils se sont écrits. (D., 39 ans, condamnée à la perpétuité, dont 18 ans de sûreté, incarcérée depuis 6 ans. Six enfants. Centre de détention de Bapaume).*

Les hommes détenus ont été également interrogés sur leur représentation de la sexualité des femmes détenues, et notamment sur l'homosexualité féminine (son existence, leur jugement, etc.). Généralement, l'homosexualité féminine, incarcérée ou non, ne choque

<sup>5</sup> Pacs = pacte civil de solidarité.

pas, car elle est représentée comme non sexualisée (elle serait de l'ordre du « jeu » ou de l'amitié), et s'il y a sexualité, celle-ci ne serait pas autonome (l'homme hétérosexuel s'imagine alors comme le troisième partenaire). C'est une représentation répandue chez les hommes, comme l'ont notamment montré les travaux de Falconnet et Lefaucheur (1975, 95-99) : si les hommes ne considèrent pas l'homosexualité féminine comme un danger pour eux, c'est que l'absence de pénétration ne les met pas en concurrence.

*Il y a plus de couples lesbiennes que d'homos, c'est pas choquant chez les femmes. L'homosexualité, chez les femmes, c'est très bien. Si je pouvais avoir deux épouses, ce serait très bien* (S., 37 ans, multirécidiviste, incarcéré depuis 4 ans, condamné à 20 ans. Divorcé. Un fils. Maison d'arrêt de Marseille).

*J'aime pas les homosexuels, je veux même pas qu'ils me regardent, mais deux femmes ensemble, ça me gêne pas* (B., 16 ans, primaire, incarcéré depuis 1 mois. Maison d'arrêt de Pau).

*Les pédés, ces machins-là... je peux pas les blairer... C'est choquant. Deux mecs qui se montent dessus, c'est tabou. On ne sait même pas où ils font ça... à moins qu'ils fassent ça dans les doublettes. Je fais la prière, moi !*

- *Vous pensez la même chose des couples de femmes homosexuelles ?*
- *Les femmes, c'est moins grave, c'est plus joli... »* (K., 24 ans, récidiviste, condamné à 8 ans, incarcéré depuis 5 ans. Centre de détention de Bapaume).

Interrogés sur leurs représentations de la sexualité des femmes en détention, les détenus évoquent d'abord une plus grande frustration. On verra (*infra*), dans le cas de la plainte d'une détenue contre des surveillants pour viol, à la maison d'arrêt des Baumettes, comment les détenus nient unanimement le crime et affirment que la détenue était forcément « nymphomane ». Cette représentation est d'ailleurs accréditée par toute une littérature érotique où l'enfermement est une mise en scène classique. Mais on peut aussi citer, parmi d'autres, le film *Les valseuses* de Bertrand Blier (1974), où la femme au désir sexuel inassouvisable sort justement de la Centrale de Rennes.

De la même façon qu'il semble généralement difficile aux hommes d'imaginer une sexualité féminine autonome, les détenus pensent que les femmes se masturbent moins que les hommes.

*La frustration, ça doit être plus dur pour les femmes. Nous, on a la veuve poignet, on a les pornos. Chez les femmes, on leur coupe les concombres, les bananes. Ça doit être moins facile pour les femmes. À moins qu'il y ait des gouines. Je suppose qu'il y en a beaucoup ? Moi, une femme, je peux m'en passer. Ça ne me dérange pas jusqu'à un certain point. Moi, je suis sevré [de rapports sexuels], comme on dit, depuis quatre ans... Mais une femme, elle peut pas s'en passer. Une femme, c'est autre chose. [...] On m'a dit que si, en tant qu'homme, vous allez chez les femmes, vous vous faites violer ! On m'a raconté comme ça qu'une fois, il y avait un pompier qu'avait dû aller chez les femmes à X., eh bien ! il paraît qu'il était pas fier...* (R., 41 ans, multirécidiviste, condamné à 14 ans de prison avec peine de sûreté des 2/3, incarcéré depuis 9 ans. Divorcé. Quatre fils. Maison centrale de Clairvaux).

*La frustration, elle est plus dure chez la femme, parce qu'une femme ne peut pas employer les moyens comme pour un homme. Celui qui passe pas par là, il a un problème* (A., 47 ans, récidiviste, en détention préventive depuis 18 mois, pense sortir « bientôt » en provisoire. Marié. Une fille. Maison d'arrêt de Marseille).

## L'homosexualité masculine, un secret bien mal gardé

La réalité des pratiques homosexuelles en prison est plus que méconnue, malgré ce que Genet (1949) nous en a raconté... Certes, il a dévoilé les rapports entre les « gosses » de la colonie pénitentiaire de Mettray et a expliqué la distinction entre le « mac » (qui affiche son mépris pour les femmes), et la « tante », mais le sujet est resté tabou.

Les seules statistiques françaises (élaborées à partir d'une enquête réalisée dans deux maisons d'arrêt en 1983-1984) révèlent que sur 421 détenus interrogés, 21% affirment avoir eu des relations homosexuelles pendant leur incarcération (Monnereau, 1986). Une étude américaine (Wormser, 1983, 297-303), réalisée dans 17 centres pénitentiaires, donnait un taux de 30% de détenus révélant avoir eu des relations homosexuelles pendant leur détention. Ces chiffres, s'il faut les considérer avec extrêmement de prudence, comme tous ceux concernant la sexualité, mettent néanmoins en évidence une surreprésentation parmi les détenus des personnes ayant (eu) des pratiques homosexuelles, puisque dans l'ensemble de la population générale, les recherches (notamment Corraze, 1996 et Anatrella, 1998) s'accordent pour en évaluer la proportion entre 3 et 7%.

On pourrait résumer la disparité qui existe entre certains établissements pour peine<sup>6</sup> par la formule suivante : « il existe Caen, Ensisheim, etc. et les autres prisons ». C'est-à-dire qu'il existe quelques rares établissements qui sont connus pour leur forte proportion d'homosexuels, et conjointement la plus grande tolérance qui y règne. D'où notre intérêt pour réaliser aussi des entretiens avec des personnes incarcérées dans une de ces prisons.

René Girier, dit « René la Canne », se félicitait, terminant son récit de ses années d'incarcération (1977, 329), d'avoir échappé à la déchéance de l'homosexualité, ce qui ne lui aurait pas permis de sortir dignement de prison. On a souvent retrouvé cette idée que l'homosexualité de certains est, pour les autres détenus, une mise en danger du groupe, d'abord face à l'Administration pénitentiaire, comme si elle signait leur véritable défaite, puisque touchant à la dignité du détenu.

*Si il y a des détenus qui deviennent homosexuels... peut-être ? Pourquoi pas ? Il y en a bien qui apprennent à fumer ici ! Je sais que ça ne m'arrivera pas. Ce serait tomber bien bas, c'est lâche. C'est comme pousser quelqu'un à se suicider* (M., 65 ans, primaire, incarcéré depuis 6 ans, condamné à 15 ans).

*Les homosexuels, ça arrive malheureusement. Les matons s'en gargarisent. J'accepte pas, parce que pour moi, la prison, c'est une histoire d'hommes. [...] C'est plus dur pour une femme la frustration. J'ai une amie qui est tombée dans l'homosexualité en prison. Elle a gouiné, ça m'a déçu. Pas ce qu'elle a fait, mais qu'elle se soit montré faible, qu'elle n'ait pas gardé sa fierté* (P., 42 ans, multirécidiviste, incarcéré depuis 15 ans, condamné à 34 ans. Divorcé. Quatre enfants. Maison centrale de Clairvaux).

*L'homosexualité, c'est contre nature. Par contre, deux femmes, c'est joli à voir. Comme j've dis, du moment que j'y participe, c'est joli ! Non, l'homosexualité, c'est pas que c'est choquant, mais c'est pas normal. Si un chien il essaie de monter sur l'autre, l'autre il le mord... [...] Dans un univers d'hommes, ça arrive aux faibles d'esprit. C'est arrivé même à des grands voyous... (R., 41 ans, multirécidiviste, condamné à 14 ans de prison avec peine de sûreté des 2/3, incarcéré depuis 9 ans. Divorcé. Quatre fils. Maison centrale de Clairvaux).*

<sup>6</sup> C'est-à-dire ceux qui reçoivent les détenu(e)s condamné(e)s à des peines supérieures à deux ans.

De nombreux récits d'ex-détenus (par exemple : Charmes, 1974, 30-31, 69 ; Girier, 1977, 15, 19, 22) évoquent les viols qui transforment, définitivement, un détenu en «gonze», «giron», «fiotte», etc. Lorsqu'on évoque l'homosexualité des hommes détenus, classiquement, il s'agit uniquement d'une homosexualité passive, celle qui est associée à la faiblesse et au manque de virilité, car personne en détention (à commencer par les intéressés eux-mêmes) ne considère les «actifs» comme étant des homosexuels. D'ailleurs, l'insulte la plus grave qui puisse être proférée étant «enculé», ce qui est toujours stigmatisé est une pratique homosexuelle passive et non active. La déchéance du statut d'«homme» qui accompagne donc les expériences homosexuelles est alors entourée d'une immense honte qui sera cachée à l'entourage extérieur.

*Ma copine, au début, elle m'a demandé pour les agressions sexuelles... ça lui faisait peur, comme dans les films, dans les douches, et tout ça... Au début, j'ai failli me fâcher. Pour qui elle me prend ? Elle m'a demandé : « t'as pas touché à un autre mec ? » On a parlé de tout ça, maintenant, ça me fait rire... » (S., 29 ans, récidiviste, condamné à 12 ans, incarcéré depuis 8 ans. Centre de détention de Bapaume).*

L'homosexualité est souvent assimilée par les détenus aux crimes et délits à caractère sexuel : «l'homosexuel» est fréquemment confondu avec un «pointeur». Plus précisément, il y aurait une opposition entre d'un côté «l'homosexuel», «le pointeur» et «le pédé», et «le gay» de l'autre. La qualification de «gay» est réservée à celui qui était homosexuel avant d'entrer en prison, et pour lequel on précise : «un gay peut aussi être un voyou». Son honneur est donc préservé, contrairement au «pédé» qui a «succombé», «abdiqué» face à l'Administration.

*Les homosexuels ? c'est les pointeurs, ça ? [...] Ils sont à part de nous (J.-M., 32 ans, récidiviste, condamné à deux ans de prison, incarcéré depuis 10 mois. En concubinage. Deux fils. Maison d'arrêt de Pau).*

*Les homos, c'est pareil que les pointeurs, c'est des pédés. Je sais pas moi, ils ont qu'à se payer des femmes ! C'est des merdes, ça devrait pas vivre, pour eux, faudrait la peine de mort, ou les castrer... [...] Dehors, j'ai déjà parlé à des homos, c'est des êtres humains pareils que nous, sauf qu'ils aiment les hommes. Ils prennent leur plaisir comme ça, ils aiment ça. Mais moi, dans ma vie, je pourrais pas toucher un autre homme (E., 19 ans, primaire, incarcéré depuis 8 mois, condamné à un an. En concubinage. Maison d'arrêt de Marseille).*

*J'ai pas entendu parler d'homosexuel ici. Il se ferait taper. Mais à la prison de X., y en avait un dans mon aile. Je suis allé le voir poliment, et je lui ai demandé comme ça : «est-ce que vous appartenez à la communauté gay ? ». Il m'a dit oui, alors je lui ai dit qu'il avait pas intérêt à forniquer ou à faire des propositions dans l'aile... Mais c'est pas contagieux, alors après, je m'en fous (S., 29 ans, récidiviste, condamné à 12 ans, incarcéré depuis 8 ans. Centre de détention de Bapaume).*

Logiquement, c'est la même violence à l'égard des «pointeurs» qui est donc prônée – ou du moins légitimée – à l'égard des homosexuels :

*Un pointeur, je le chope, il est mort. C'est des fous, ils égorgent les femmes. [...] Un homo, j've fracasse... C'est la came, le shit qui leur fait faire ça (B., 23 ans, multirécidiviste, incarcéré en préventive depuis 2 mois. Marié. Un fils. «Manouche». Maison d'arrêt de Pau).*

Les mineurs interrogés ont un discours caricaturant celui des adultes dans la haine des « pointeurs » et la légitimation de la violence à leur égard, puisque leur « socialisation carcérale » passe par leur appropriation des représentations des adultes.

*Ils ont raison ceux qui agressent les pointeurs... C'est de la merde. Moi, un pointeur, j'lui mettrais un balai dans le cul. Il resterait pas dix minutes dans ma cellule* (S., 17 ans, multirécidiviste, condamné à 6 mois, incarcéré depuis 15 jours. Maison d'arrêt de Pau).

*La masturbation ? C'est quoi ça ? Ah ! la branlette ! Celui qui fait ça, j'lui mets des claques ! Si y fait ça dans ma cellule, j'lui casse les dents ! Mais il paraît qu'il y en a plein qui le font, il paraît même qu'il y a des majeurs qui se font le cul. C'est des fous ! Moi, je vois un pédé devant moi, j'l'frappe tous les soirs, j'laisse pas me regarder* (N., 15 ans, primaire, incarcéré en préventive depuis un mois. Maison d'arrêt de Pau).

On a également souvent entendu des jugements religieux à l'égard de l'homosexualité, surtout proférés par des jeunes issus de l'immigration nord-africaine et se qualifiant de « musulmans pratiquants », quoique leurs codétenus les considèrent plutôt comme des « intégristes » :

*Ici, y'en a c'est Sodome et Gomorrhe... Des types super bizarres. Je leur parle, alors que je devrais pas leur parler... Bon, ils choisissent... De toutes façons, ils paieront devant Dieu...* (F., 23 ans, récidiviste, incarcéré depuis 3 ans, condamné à 10 ans de prison. Centre de détention de Bapaume)

Il semble que les idées sur l'aspect acquis ou inné de l'homosexualité départagent, de façon relativement significative, les représentations sur l'homosexualité en prison. Les jugements des détenus sont très différents entre ceux qui arrivent en maison d'arrêt et ceux qui connaissent les établissements pour peine. Le discours-type en maison d'arrêt est le suivant :

*De toutes façons, homosexuel, on l'est ou on ne l'est pas. Mais je pense pas qu'on le devienne en prison* (G., 51 ans, primaire, incarcéré depuis 2 ans, condamné à 10 ans de prison. Marié. Trois filles mariées. Maison d'arrêt de Marseille).

La découverte de l'existence de l'homosexualité en prison arrive lorsque le parcours carcéral amène la personne en établissement pour peine. D'où souvent la représentation de l'homosexualité comme pouvant être « contagieuse ». Donc il faudra se tenir à l'écart, si on veut préserver son « statut d'hétéro ».

*L'homosexualité en prison, j'y croyais pas, et à X., ça a commencé. C'est un truc de fous... Y en a qui tentent... Y a du viol, y a des relations consenties et d'autres non. Là-bas, ils reconnaissaient presque. Ils s'en cachaient pratiquement pas. Des fois, y a des mecs qui font certaines fixations, surtout en muscu. Au début, ça me gênait. Puis, à un moment, on s'est mis à en jouer. On faisait semblant de ne pas voir qu'un tel nous fixait, et on faisait exprès de la prendre en flag' : « tu as vu comment mon muscle il gonfle... » c'était pour s'amuser, les mettre mal à l'aise... Mais il y a beaucoup d'homos qui pointent du doigt les autres, surtout quand ils ne sont pas arrivés à leurs fins* (H., 45 ans, récidiviste, incarcéré depuis 13 ans, condamné à 20 ans. Maison centrale de Clairvaux).

C'est donc en établissement pour peine, avec des détenus condamnés à de longues peines, que l'on pourra rencontrer un discours rationalisant l'homosexualité comme étant

la solution à l'impossibilité d'établir des relations affectives hétérosexuelles, notamment dans le cas de prisonniers condamnés à perpétuité. On peut qualifier cela d'« adaptation secondaire », dans le sens où l'utilise Goffman (1968, 245-262), même si celui-ci n'a pas évoqué la sexualité dans une telle perspective.

*Homosexuel, j'aurais pu le devenir, mais un homme m'a jamais fait bander. Ça pourrait m'arriver. Ce serait un avantage. [...] Demain, que j'serais pédé que ça m'arrangerait. Mais là dessus, j'me suis un peu loupé! (Y., 33 ans, récidiviste (peine de 10 ans), condamné à perpétuité avec 22 ans de sûreté, incarcéré depuis 6 ans sur cette peine. Célibataire. Maison centrale de Clairvaux).*

Pour un certain nombre de détenus, ne pas être assimilés aux homosexuels est un enjeu. D'où, par exemple, au Centre de détention de Caen, l'utilisation de photos de femmes pour se différencier des « homos », qui forment la grande majorité de la population pénale. Mais il s'agit de le faire savoir souvent plus démonstrativement :

*L'homosexualité! [siffllement] ton cul, t'en fais ce que tu veux, tant que tu me mets pas la main sur le genou... Y en a beaucoup en maison d'arrêt... Une fois, j'ai reçu une lettre de propositions... Je suis descendu en promenade, je l'ai lue à tout le monde, et j'ai dit que j'avais pas intérêt à en recevoir une autre! Mais j'en veux pas un dans ma cellule, parce que j'aime bien marcher en slip, dormir à poil. Par exemple, j'aime bien aller pisser les couilles à poil... (C., 34 ans, multirécidiviste, en préventive depuis 3 mois, pense être condamné à 5-7 ans. Célibataire. Maison d'arrêt de Marseille).*

*Ici, on peut te mettre un carton devant la porte, avec dedans des cantines, et si tu le prends, ça veut dire que tu es d'accord. Ou alors, il y a les recruteurs, qu'on appelle les « têtes à baffes ». ce sont eux qui vont tester, s'il y aurait une ouverture. Mais quand je suis arrivé, j'étais avec un pote à moi, qui m'a prévenu direct pour le coup du carton et des recruteurs. Il y en a un qui est venu vers nous, manque de bol pour lui, mon pote le connaissait. Il lui a foutu une grande claque, et il lui a dit : « mon pote et moi, on est pas des pédés, alors tu fais passer le mot ». Voilà, j'ai été tranquille direct! Mais un matin, j'ai eu un carton devant ma porte... Je me suis demandé si c'était pas une blague, justement... Bien sûr, je l'ai pas pris! (A., 34 ans, primaire, incarcéré depuis 14 ans, condamné à perpétuité. En concubinage. Centre de détention de Caen).*

D'ailleurs, beaucoup de prisonniers évoqueront la raison de leur incarcération comme une proposition homosexuelle à laquelle ils n'ont pu échapper que par un crime. Vraies ou fausses, ces histoires ne nous intéressent pas en elles-mêmes, mais toujours est-il que cet alibi semblait attirer à son auteur une certaine respectabilité. Lorsqu'une affirmation démonstrative de l'hétérosexualité ne suffit pas, la violence deviendrait la réponse légitime :

*Moi, j'ai eu une fois une proposition homosexuelle, mais ça a mal fini.... Le type s'était assis à côté de moi, il m'a touché les genoux, et après il a essayé de m'embrasser... Ça s'est terminé à coups de poêle, on est passé au prétoire, on a pris huit jours de sursis chacun (J.-F., 27 ans, récidiviste, en détention préventive depuis 5 mois, pense ne pas être dehors avant 4 ans. En concubinage. Maison d'arrêt de Marseille).*

Malgré la bienveillance d'une partie de l'Administration pénitentiaire et d'autres détenus, il reste qu'être homosexuel (et/ou travesti) en prison est une situation difficile, et le cadre est fondamentalement hostile. Peut-on parler d'homophobie ? Certes, le terme

d'« homophobie », introduit en France après sa popularisation aux États-Unis, suite aux travaux de Weinberg (1972), rend compte de ces pressions actives, intentionnelles et pré-méditées à l'encontre des personnes homosexuelles. Cependant, le terme d'« hétérosexisme » pourra être préféré, car rendant plus exactement compte des normes ou dominances hétérosexuelles, établissant et perpétuant la notion que toutes les personnes sont ou doivent être hétérosexuelles. Il est important de ne pas avoir une conception réductrice de l'homophobie, et d'inclure, comme W. Blumenfeld (1992), dans les attitudes négatives à l'égard de l'homosexualité, des attitudes qui sont en deçà de la répulsion, notamment lorsque l'homosexualité est vue comme une maladie, un péché ou un crime. Le jugement selon lequel l'hétérosexualité est synonyme de maturité doit également être comprise comme homophobe. La tolérance s'accorde souvent de protectionnisme et d'indulgence comme si la personne homosexuelle était un(e) adolescent(e) et qu'elle ne pouvait pas avoir de positions d'autorité ou être « prise au sérieux ».

*Ils sont allés voir les autorités compétentes. J'ai déposé des plaintes : on doit se justifier pour quelque chose que vous n'avez pas à justifier, à cause d'une méprise de Madame. [...] Les collants, ça faisait pédé pour Madame X. C'est un peu comme les islamistes avec les femmes... On a l'impression que ce sont les jugements d'une Inquisition.*

*Il y a beaucoup d'homophobie. Je ne réagis pas. Je m'en fous éperdument. J'ai pas envie d'avoir des rapports sexuels avec eux... Plus jeune, j'en ai beaucoup souffert. [...] Depuis le temps que j'ai cette réputation, faudrait que je me fasse enculer !*

*C'est les pratiques du goulag... C'est l'oppression psychologique (F., 38 ans, primaire, condamné à la perpétuité, incarcéré depuis 19 ans. Célibataire. Maison centrale de Clairvaux).*

*J'ai réalisé de grandes évolutions avec la thérapie. Maintenant, je sais que je suis homo. Mais même si j'ai des désirs en détention, ce n'est pas envisageable de passer à l'acte ici : il y a la promiscuité, et puis pas vraiment de liberté de choix... Et puis, si ça fonctionne pas, je peux pas partir. Je veux avoir cette liberté de s'échapper. Et puis, même si j'ai des désirs, c'est pas forcément au milieu de 400 personnes que je vais trouver... J'ai des relations affectives avec une ou deux personnes, c'est-à-dire pouvoir parler, se confier, être bien avec, quoi... mais sans aller vers des relations sexuelles. [...] Maintenant, je m'affiche pas, mais je ne me cache plus. J'ai pas envie d'avoir à assumer ça en détention... les propositions... et puis y a le regard de certains, même ici y a des homophobes. On n'est pas considéré pareil. Être homo, c'est pas être pris au sérieux dans la conversation. C'est très puéril, et c'est ce qui me mine le plus. Les gamineries, ça m'a plus posé de problème que les agressions... (S., 38 ans, primaire, incarcéré depuis 6 ans, condamné à 12 ans. Célibataire. Centre de détention de Caen).*

*Il y a eu la grande époque, ici... On était cinq. On nous appelait la Comtesse, la Biche... et moi, c'était la Panthère Rose. J'avais tout en rose. J'avais un sac à main rose, un kimono rose avec des oiseaux, et aussi une mini-jupe... [...] Avant, je pouvais me maquiller comme je voulais. [...] J'peux plus m'habiller en rose. Maintenant, les gens savent plus délivrer, à part avec le shit ou avec les médicaments (Y., 40 ans, incarcéré depuis 20 ans, condamné à la perpétuité. En concubinage. Centre de détention de Caen).*

Le Centre de détention de Caen est donc un cas à part, du fait de l'acceptation de l'existence de couples homosexuels en détention et leur prise en compte par l'administration. Cela n'a rien de tabou, et dès notre arrivée, nous avons appris que le Centre de détention de

Caen était surnommé, par les détenus comme par le personnel, le « CCC », pour le « Centre de détention des Culs Cassés ». Vu la tolérance de l’Administration pénitentiaire (qui ressemble à celle des quartiers de femmes) et sa compréhension qu’il s’agit là du parfait instrument de contrôle de la population pénale, il reste aux détenus à négocier (ou non) avec la direction certains avantages (partage d’une cellule, travail dans le même atelier, etc.).

*On a jamais voulu vivre ensemble. On a toujours eu une cellule chacun. On n'aurait jamais demandé à être ensemble. On voulait préserver notre intimité. Faut pas tout mélanger, et ça aurait peut-être fait foirer notre histoire. En milieu carcéral, c'est pas faisable* (J.-M., 45 ans, récidiviste, condamné à la perpétuité, incarcéré depuis 18 ans. En concubinage homosexuel. Centre de détention de Caen).

Dans ce contexte de quasi-normalité de l’homosexualité, les « voyous hétéros » expriment leurs difficultés à vivre en détention. La relative liberté sexuelle des détenus homosexuels accentue brutalement leur propre frustration.

*Y a une sexualité qui règne en détention, c'est infâme, c'est intenable, c'est invivable... Avec ces gens-là, c'est dur pour ceux qui veulent avoir une vie normale. Quand on vit là tous les jours...* (J.-R., 39 ans, récidiviste, incarcéré depuis 19 ans, condamné à perpétuité. En concubinage. Centre de détention de Caen).

On peut se demander – comme chez les femmes – si les détenus ayant des pratiques homosexuelles en prison les considèrent comme une parenthèse ou plutôt comme une réelle découverte. En effet, pour un certain nombre de détenus, auteurs d’actes pédophiles ou de viols, leur pratique homosexuelle est nouvelle et le résultat de l’acceptation – dans un cadre thérapeutique – de leur homosexualité.

*À 60 ans, la sexualité ne se pose pas dans les mêmes termes qu'à 40 ans... Si j'avais 30 ans, assumer ma sexualité homosexuelle se poserait concrètement... ça voudrait dire outer [faire son « coming out », c'est-à-dire déclarer publiquement son homosexualité]... [rires] mon homosexualité... Mais à 60 ans, on n'a pas besoin des mêmes passages à l'acte, alors, pour l'instant, je ne sais pas. [...] Après tout, si j'avais été de leur âge, peut-être que j'aurais eu ici des relations. Ça aurait pu être un élément d'équilibrage dans ce qu'il y a de tordu dans ma sexualité. Il y a un médecin qui m'a dit que je ne serais soigné que si j'avais une homosexualité active... Je n'en suis pas tout à fait sûr... Il faut encore que je trouve mon équilibre. Mais si je redeviens prêtre, j'assumerai cette sexualité. Ça peut servir aussi, on a des qualités en tant qu'homosexuel. Faut sortir du schéma du début du siècle* (N., 58 ans, primaire, incarcéré depuis 5 ans, condamné à 16 ans. Célibataire. Centre de détention de Caen).

Mais il arrive que dans certains cas, les expériences homosexuelles en détention soient conçues comme une parenthèse (à l’exemple de certaines femmes détenues rencontrées), voire comme une mauvaise expérience traumatisante. Dans ce dernier cas, certains hommes craignent de « prendre goût » à l’homosexualité, et donc ne plus « redevenir normal ». Il y a en filigrane l’idée qu’un rapport homosexuel priverait définitivement l’homme de sa virilité.

*À ma sortie, je veux retrouver une femme de 30-35 ans, mais je ne veux pas d'une relation-crachoir. Je veux quelque chose de sincère. Je lui dirais tout de même que j'ai été homo. Mais, je ne veux pas d'autres enfants, y a un temps pour tout. C'est malsain d'avoir des vieux parents. Je veux rester ami avec S., qu'on fasse chacun notre vie de*

*notre côté. J'espère qu'il va retrouver une femme et des enfants* (P., 45 ans, primaire, incarcéré depuis 17 ans, condamné à perpétuité. Divorcé. Deux enfants. Centre de détention de Caen).

*Pour l'instant, y a un litige. Je sais pas quoi faire... Vous pourrez me donner votre avis, d'ailleurs, ça m'intéresse... C'est Philippe ou une femme et avoir un enfant. Mais, est-ce que j'ai le droit d'avoir un enfant avec ce que j'ai fait ? [...] Mais son histoire, c'est par rapport à son épouse. Il est encore très timide. Il a des difficultés par rapport à son délit. Mais moi, ce que je veux, c'est son bonheur. Moi, je serais le plus heureux du monde s'il me disait qu'il avait trouvé une femme. Des fois j'lui dis : « Philippe, trouve-toi une femme ! » Comme, j'lui dis, les femmes, elles sont pas toutes sauvageonnes* (J.-M., 45 ans, récidiviste, condamné à la perpétuité, incarcéré depuis 18 ans. En concubinage homosexuel. Centre de détention de Caen).

*Mais je voudrais vous dire quelque chose. J'ai eu une relation sexuelle ici. Vous savez, depuis que je suis ici, j'ai beaucoup appris sur moi. Je ne sais pas si c'était le besoin... Si, c'était le besoin. C'est plutôt une expérience que je mets sur le dos de la prison. Personne n'est au courant. C'est plus dur en tant qu'immigré. Si j'étais français, je le revendiquerais... Vous savez comment elle est notre culture... [...] Je le dirais jamais à cause de notre culture. Je pourrais jamais le dire à ma mère. Si j'avais quelqu'un de proche, je lui dirais, mais pas à quelqu'un de ma culture. Peut-être que si ça se savait, je serais renié, banni de ma famille... Je l'ai fait une fois... C'est pas une histoire de regrets, non, mais j'ai peur de prendre l'habitude ! Merde, je suis un être humain ! ça fait sept ans que je suis en prison ! Et je me souviens de la dernière fois que j'ai fait l'amour avec une femme, c'était pas pareil... (M., 31 ans, primaire, incarcéré depuis 6 ans, condamné à 14 ans. Séparé. Un fils. Tunisien. Centre de détention de Caen).*

L'homosexualité fait donc figure d'un secret, certes, mais bien mal gardé, qui a une fonction essentielle dans la définition des identités des hommes détenus.

## Agressions sexuelles en détention : entre victimes invisibles et discours de légitimation des agresseurs

Contrairement au préjugé qui assimile le viol comme étant le fait d'un homme sur une femme, les agressions sexuelles et les viols existent entre femmes. Selon Robert Boucard (1930, 193-195), il y avait, au début du XX<sup>e</sup> siècle, des viols entre femmes détenues. Et aujourd'hui ? Nulle trace dans les recherches sociologiques françaises : ni chez Rostaing (1997), ni chez Welzer-Lang *et al.* (1996, 194-198). En France, comme à l'étranger, les viols dans les prisons d'hommes monopolisent l'attention.

À l'écoute des récits de vie des femmes détenues, on constate que les agressions sexuelles sont des épisodes ordinaires dans les vies « à l'extérieur » de ces femmes : viols, incestes ponctuent leurs récits... ainsi, évidemment, que le rapport violent à la sexualité qu'est la prostitution.

Les agressions sexuelles entre femmes en détention apparaissent comme des incidents réellement rares à travers les témoignages recueillis auprès des détenues. Alors que la plupart des hommes ont, au cours de leur incarcération, au moins une fois, entendu parler d'un viol, ou plus généralement « des viols en détention », c'est au contraire rare parmi les femmes.

Même si on nous a rapporté quelques cas (vécus ou non par la personne interviewée) d'agressions sexuelles entre femmes, ils sont trop exceptionnels pour être étudiés. En fait, la seule remarque que nous pouvons faire, à partir de notre enquête, est la (quasi) absence de cette problématique dans les détentions de femmes, à l'inverse de ce qui se passe chez les hommes. Par ailleurs, les femmes rencontrées n'ont jamais évoqué la possibilité ou la crainte d'une agression sexuelle par le personnel (féminin ou masculin) pénitentiaire, alors qu'au moment même où se déroulait notre enquête, était médiatisée une plainte pour viol par une détenue des Baumettes (voir *infra*).

La question des viols en détention a en France surtout été inspirée des témoignages nord-américains, en particulier du scandale autour des révélations de Davis (1968). Certes, les récits de viols en détention ne sont pas rares, de la part d'anciens détenus, comme Roland Agret (1985, 127) ou René Girier (1977, 270), et même de la part d'un surveillant (Lambert, 1999).

On peut distinguer deux types de discours sur les viols. Selon le premier type, les victimes, ce sont toujours les autres : « ça ne peut pas m'arriver » puisqu'« on ne s'attaque pas à n'importe qui ». Il existe en effet des catégories bien définies de victimes « désignées » et/ou légitimes : les homosexuels, les « pointeurs », les « faibles » (psychiquement ou physiquement) et les « balances ».

*Les homos, si y en a qui crèvent la faim, ils passent à la casserole ! Mais les homos, c'est plus fréquent chez les femmes, y a plus de frustration, obligé... (H., 29 ans, multirécidiviste, incarcéré en préventive depuis 3 mois. En concubinage. Un fils. Maison d'arrêt de Pau).*

*Les agressions sexuelles ? J'ai vu des choses phénoménales ! Les viols, en maison d'arrêt, c'est classique ! Le violeur, il s'en prend plein la gueule, y en a qui se font sodomiser avec un balai... Moi, j'ai jamais eu de menaces, c'est ma force de caractère qui fait ça. Quand vous arrivez, on vous teste... (M., 29 ans, multirécidiviste, condamné à 10 ans de prison, incarcéré depuis 6 ans. En concubinage. Deux enfants naturels. Centre de détention de Bapaume).*

*Les agressions, il y en a... On ne peut pas dire le contraire. Tout se sait. Les surveillants finissent par lâcher le morceau, et après, c'est radio Baumettes ! On a entendu la dernière fois, dans une cellule de trois, à côté... On l'appelait Iggy Pop, c'était un psychiatré. Après, les deux sont allés au cachot, et les flics sont venus. La pénitentiaire a porté plainte, elle ne laisse pas passer ce genre de choses... (S., 39 ans, multirécidiviste (1 mois, 4 mois, 19 ans), incarcéré depuis 9 mois, condamné à un an. En concubinage. Maison d'arrêt de Marseille).*

*Mais ça s'est fait une fois dans la cour de promenade. Ça m'a pas choqué, j'ai tellement mal. J'ai été déçu, parce que c'étaient des gens intelligents qu'ont fait ça, et sur un handicapé, en plus.... Ils ont profité de ce gars là. Rien n'a été vu, c'était derrière un mur... Y a aussi un « pointeur », [...] qui a été tatoué de force... Mais je ne veux pas en dire plus (G., 56 ans, primaire, incarcéré depuis 9 mois en préventive. Marié. Deux enfants. Maison d'arrêt de Pau).*

*Il y a souvent des rumeurs de viols sur les pointeurs. Mais ce sont des rapports consentis de force, c'est une façon de mettre à l'amende. En plus, c'est pas forcément des pointeurs, ça arrive aux balances aussi. C'est pour les faire chanter. Les surveillants,*

*ils ferment les yeux sur beaucoup de choses... En prison, il se fait violer celui qui le veut... (B., 36 ans, multirécidiviste («un wagon de fois», une vingtaine...), incarcéré en préventive depuis 8 mois. Maison d'arrêt de Marseille).*

Le second type de discours rencontré est celui des victimes «potentielles» : personnes incarcérées pour des délits ou des crimes à caractère sexuel, détenus (supposés) homosexuels, jeunes arrivants, etc. Le discours se fige autour d'un constat («ça peut arriver à tout le monde») et de sa conséquence : «il faut se battre pour éviter les agressions». La confrontation à la violence sexuelle et l'épreuve qui consiste à y échapper sont alors assimilées à l'idée d'une «socialisation carcérale», et cela ferait partie des étapes normales de l'intégration par la personne de son identité de détenu : soit la confirmation de son statut de «vrai homme», soit la déchéance de devenir un «pédé».

*J'ai jamais été l'objet d'une agression sexuelle... si tu peux faire un fer et planter quelqu'un, on te laisse tranquille... Par contre, les insultes, les crachats, de loin... c'est souvent. Le plus terrible, c'est que le système ne fait rien. Faut y ajouter le mépris des surveillants... Mais c'est normal, la fonction transforme l'individu! (J.-R., 53 ans, récidiviste (3 ans), en détention préventive depuis 5 ans (plus un an effectué dix ans auparavant suivi d'une fuite). Marié. Deux fils. Maison d'arrêt de Pau).*

*J'ai jamais subi une agression sexuelle... je suis costaud, moi (G., 56 ans, primaire, incarcéré depuis 9 mois en préventive. Marié. Deux enfants. Maison d'arrêt de Pau).*

*Quelqu'un a essayé de m'agresser sexuellement, mais je me suis battu. J'ai porté plainte, mais on m'a dit comme ça qu'ils n'y avait pas assez d'éléments... (N., 24 ans, primaire, condamné à 12 ans de prison, depuis 6 ans. Célibataire depuis sa condamnation. Centre de détention de Bapaume).*

*J'ai subi des agressions, mais comme tout le monde je suppose... Ici aussi il y a de la violence, mais moins qu'à l'époque [début de la peine en Maison d'arrêt]. C'est surtout l'avidité, le racket... ou la volonté de posséder quelqu'un... [...] les viols, en prison, ça peut arriver à tout le monde. J'en pense rien. Rien du tout. C'est la même chose que dehors (Y., 33 ans, récidiviste, condamné à perpétuité avec 22 ans de sûreté, incarcéré depuis 16 ans. Célibataire. Maison centrale de Clairvaux).*

Beaucoup de détenus admettent, pour le moins, la légitimité des agressions – y compris sexuelles – à l'encontre des «pointeurs», et même y avoir participé dans le passé. Il semble à ce propos que les violences soient particulièrement le fait des plus jeunes et de détenus en début de peine. Les discours de justification de ces agressions sont relativement schématiques. L'argument de la punition est, de loin, le plus répandu, même s'il connaît plusieurs interprétations : de la plus sommaire loi du talion à la version éducative «par l'exemple» du «au moins, ça leur apprend».

*J'accepte pas les gens comme ça... Faudrait carrément les jeter ailleurs. Au moins, avant, ils se faisaient tellement défoncer la gueule qu'ils ne recommençaient plus (C., 34 ans, multirécidiviste, en préventive depuis 3 mois, pense être condamné à 5-7 ans. Célibataire. Maison d'arrêt de Marseille).*

On rencontre également beaucoup de détenus qui justifient les agressions sexuelles (et plus généralement les violences) à l'encontre des pointeurs comme le rétablissement d'une

certaine justice de traitement entre « voyous » et « pointeurs », privilégiés – ce serait à vérifier – par la Justice (pour les remises de peines et l’attribution des libérations conditionnelles notamment) et par l’Administration pénitentiaire (pour l’obtention d’emplois en détention, par exemple).

*Les pointeurs, j’les calcule pas... Qu’ils portent le fardeau de leur infamie ! Mais le pire, c’est que certains, ils s’en foutent de ce qu’ils ont fait. Mais ce qui me dégoûte, c’est la différence de traitement que l’AP fait : moi, par exemple, on m’a demandé d’enlever une photo de Claudia Schiffer seins nus, et eux, ils mettent des photos de gamins découpés dans la Redoute, et on leur dit rien. Faudrait qu’ils restent à leur place. Moi j’ai connu un mec qui avait pris 20 ans pour viol. Il est resté quatre ans en centrale sans jamais sortir de sa cellule. Et ben, il a fait le bon choix. C’est normal. Ça me choque pas qu’ils se fassent tabasser, ça me choque pas non plus qu’ils se fassent violer. Je me rappelle quand G. [un serial killer] est arrivé au QI de S., il s’est fait tabasser par les matons... Et encore, ça aurait pu être pire pour lui, il y en avait qui se sont fait pisser dessus... Bref, quand on a entendu, avec d’autres mecs comme moi, on s’est mis à taper dans les portes. Là, un maton est venu m’ouvrir ma porte et il m’a dit : « on frappe le pointeur G., toi, t’es un truand ». On a arrêté de frapper dans les portes, mais quand même, la fonction du maton, c’est pas d’agresser (J.-P., 41 ans, primaire, incarcéré depuis 12 ans, condamné à 15 ans. Maison d’arrêt de Marseille).*

### **Autour du « scandale des Baumettes »**

Arrivées aux Baumettes pour notre recherche la semaine suivant le dépôt de plainte d’une détenue pour viol à l’encontre de deux surveillants, nous avons interrogé les détenus sur cette affaire médiatisée. Deux choses importantes sont apparues dans les discours : l’impossibilité matérielle d’un tel viol, ainsi que l’image de la femme, nécessairement séductrice et machiavélique.

Alors que les détenus évoquent tous des passages à tabac (voire des assassinats) par des surveillants chez les hommes, ils insistent justement, pour ce crime qui aurait eu lieu au quartier des femmes, sur l’impossibilité matérielle. Alors qu’ils savent pertinemment (et l’affirment) que la loi n’est pas toujours respectée, c’est sur cet argument qu’ils font reposer leur théorie.

*L’histoire de la femme violée, j’y crois pas du tout. Elle a cherché le surveillant pour pouvoir sortir plus vite. C’est facile pour une femme d’aller vers un homme. Il va refuser trente fois, et à un moment, il a cédé... On a tous parlé de ça en promenade, et on est tous d’accord ! Les surveillants, ils peuvent pas avoir fait ça, ils ont pas besoin d’une détenue. Le soir, ils sortent... En plus, les surveillants, quand ils sont chez les femmes, ils ne sont jamais seuls... C’est comme nous, on n’est jamais fouillé par une surveillante (E., 19 ans, primaire, incarcéré depuis 8 mois, condamné à 1 an. En concubinage).*

Le deuxième élément de la théorie généralement défendue par les détenus renvoie directement à la représentation que les hommes ont de la frustration sexuelle des femmes détenues, qui fait d’elles des aguicheuses. Derrière ces arguments, se dessine aussi l’idée selon laquelle l’homme qui viole serait celui qui n’a pas le choix de sa partenaire, car écrasé par son désir : or, le surveillant a, à sa disposition, dehors, des femmes, donc – dans cette logique – il ne peut être l’auteur d’un viol. Mais on sait bien que ce lien établi entre frustration sexuelle et viol est une construction sociale qui a longtemps permis de légitimer

ce dernier, puisque ce sont les femmes aguicheuses qui, réveillant la frustration sexuelle masculine, en seraient l'objet.

*C'est une légende. Les surveillants n'y sont pour rien. C'est la femme qui les a aguichées. Je suis sûr que ça s'est fait dans un consentement absolu ! Les surveillants ont dû être ravis de l'aubaine, et après, il y a un surveillant qui a pris peur, et qui a alerté son supérieur. Mais que ça sorte dans les journaux, c'est au désavantage de tout le monde : des surveillants, des détenus, du pays... Elle a voulu assouvir son plaisir. C'est même pas pour une réduction de peine, non, c'est pas aussi machiavélique !* (J., 60 ans, multirécidiviste, en détention préventive depuis 18 mois, pense être condamné à 7-8 ans. Marié. Deux enfants. « Corse »).

*L'histoire de ce viol... moi, je vais vous dire. Cette fille, je la connais, j'ai même correspondu avec elle. Elle est là pour cocaïne. C'est une fille assez chaude, vous voyez ce que je veux dire. C'est une nana qui cherche... Bon, y avait un surveillant amoureux... ça a dû être un coup de jalousie entre surveillants, et voilà !* (S., 37 ans, multirécidiviste (2 ans, 7 mois), incarcéré depuis 4 ans, condamné à 20 ans. Divorcé. Un fils).

*C'est la faute de l'Administration... Moi, la fille, je la connais de dehors. C'est une famille de gitans... Les surveillants, chez les femmes, ils ont qu'à ouvrir la porte et demander. Elle a voulu les faire chanter... Mais le problème, c'est que le mec a toujours tort avec la nana.* (C., 34 ans, multirécidiviste, en préventive depuis 3 mois, pense être condamné à 5-7 ans. Célibataire).

Bien évidemment, l'image de la femme machiavélique resurgit, puisque, « dans ces cas-là, l'homme a toujours tort... ».

*La femme qui s'est faite soi-disant violer, c'est faux. Elle était consentante, et elle a profité de l'occasion pour porter plainte...* (J.-F., 27 ans, récidiviste, en détention préventive depuis 5 mois, pense ne pas être dehors avant 4 ans. En concubinage).

*C'est un piège de femme ce qui s'est passé aux Baumettes...* (B., 36 ans, multirécidiviste (« un wagon de fois », une vingtaine...), incarcéré en préventive depuis 8 mois).

Sur la vingtaine d'entretiens menés au quartier « hommes » de la maison d'arrêt des Baumettes, seul un « vrai voyou » nous a donné un avis discordant :

*Bien sûr que j'y crois à ce viol. Mais personne ne dit rien aujourd'hui... Comment vous dire ça sans m'énerver ? Ils sont aussi pourris que nous ! Les hommes, ils auraient dû être solidaires... Il y a onze ans, ici, tout aurait été cassé. Mais quand c'est des pauvres gens, ils les battent, et c'est jamais vrai. Tout est comme ça...* (J., 50 ans, multirécidiviste, incarcéré depuis 27 ans. En concubinage. Trois enfants).

D'ailleurs, on peut se demander si une même solidarité masculine n'a pas fonctionné dehors comme dedans, le secrétaire d'État aux Programmes immobiliers de la Justice, P. Bédier évoquant « une faute d'organisation » (*Europe 1*, 17 février 2003) ce qui en droit est qualifié de « crime ».

Il pourrait être intéressant d'aborder le thème, encore peu exploré en France mise à part la recherche effectuée par J. Inizan, S. Deveaux et J.-J. Vêtu (2001), de la mixité dans les établissements pénitentiaires. La problématique se pose en effet différemment pour la présence

(d'ailleurs récente) de surveillantes en détention «hommes», et pour les surveillants chez les femmes détenues. Cela renvoie à des représentations très antinomiques de la sexualité et des enjeux dans la relation aux surveillant(e)s et à l'Administration pénitentiaire. L'intérêt de l'enquête de Inizan, Deveaux et Vêtu était notamment de montrer les difficultés des femmes surveillantes pour accomplir certains gestes professionnels, comme le contrôle à l'œilleton (avec notamment la crainte de l'exhibitionnisme de certains détenus) ou la surveillance des douches, que certaines surveillantes refusent même de réaliser (2001, 19-29). Avec la mixité, les rapports à la sexualité vont obligatoirement évoluer et sans doute la haine de l'homosexualité aura moins de raison d'être chez les hommes.

Toute enquête qui a pour objet l'intimité se heurte, inévitablement, à la barrière de la décence. En effet, comment vivre, en tant que sociologue, autrement qu'avec ambiguïté l'accès à ces secrets de famille, ces douleurs cachées ou ces détresses démonstratives et communicatives... Et, personnellement, à leur place à tous et toutes, me serais-je prêtée au jeu ? Et si ceux et celles qui ont accepté de témoigner n'avaient que l'espoir de faire entendre, un peu, leur voix... La sexualité en détention est certes de moins en moins taboue, mais demeurent les mêmes ombres, haines et fantasmes (accentués) que dans le reste de la société, la misère en plus.

Gwénola Ricordeau  
ISHA/Université Paris-IV  
96, boulevard Raspail  
F-75006 Paris  
ricordeaugwen@yahoo.fr

## BIBLIOGRAPHIE

- AGRET R., 1985, *La Justice à deux doigts près*, Paris, Carrère.
- ANATRELLA T., 1998, *Homosexualité masculine, pourquoi ?*, Bordeaux, Ecologie humaine.
- BLUMENFELD W., 1992, *Homophobia*, Boston, Beacon Press.
- BOUCARD R., 1930, *Les dessous des prisons des français*, Paris, éd. De France.
- CARDON C., 1999, L'organisation de la sexualité en prison comme instrument de gestion des longues peines, *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 52, 315-321.
- CHARMES C., 1974, *Le maximum*, Paris, Stock.
- CORRAZE J., 1996, *L'homosexualité*, Paris, PUF.
- DAVIS A., 1968, Sexual Assaults in the Philadelphia Prison System and Sheriff's Vans, *Transaction*, 6, 2, 8-16.
- EHREL C., LEGUAY C., 1977, *Prisonnières*, Paris, Stock.
- FALCONNET G., LEFAUCHEUR N., 1975, *La fabrication des mâles*, Paris, Seuil.
- GENET J., 1949, *Journal du voleur*, Paris, Gallimard.
- GIRIER (dit « La Canne ») R., 1977, *Je tire ma révérence*, Paris, La table ronde.
- GOFFMAN E., 1968, *Asiles. Etude sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Minuit.
- HERZOG-EVANS M., 1990, *L'intimité du détenu et de ses proches en droit comparé*, Paris, L'Harmattan.
- INIZAN J., DEVEAUX S., VETU J.-J., 2001, *Surveillantes en détention hommes*, Paris, D.A.P.
- LABOV W., 1978, *Le parler ordinaire*, Paris, éd. de Minuit.
- LAMBERT C., 1999, *Derrière les barreaux*, Paris, Michalon.
- LE CAISNE L., 2000, *Prison. Une ethnologue en Centrale*, Paris, Odile Jacob.

- LESAGE DE LA HAYE J., 1978, *La guillotine du sexe : la vie affective et sexuelle des prisonniers*, Paris, éd. de l'Atelier.
- MONNEREAU A., 1986, *La castration pénitentiaire*, Paris, Lumière et justice.
- ROSTAING C., 1997, *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, PUF.
- SAUBIN B., 1991, *L'épreuve*, Paris, Robert Laffont.
- SARRAZIN A., 1965, *La cavale*, Paris, J.-J. Pauvert éd.
- WEINBERG G., 1972, *Society and the Healthy Homosexual*, New York, St. Martin's Press.
- WELZER-LANG D., FAURE M., MATHIEU L., 1996, *Sexualité et violences en prison : ces abus qu'on dit sexuels*, Lyon, Arléa/O.I.P.
- WORMSER G., (dir.), 1983, Acquired immunodeficiency syndrome in male prisoners : new insights into an emerging syndrome, *Annals of Internal Medicine*, 98, 297-303.